



Le 26 juillet 2024

LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

La dernière séquence électorale a montré le mécontentement massif de la population envers les politiques menées, C'est tout particulièrement vrai dans le domaine de la santé et de l'autonomie où le sentiment d'abandon est important et ce à juste titre car l'état de notre système de soins est catastrophique aggravant les inégalités sociales et territoriales.

L'urgence de certaines mesures ne permet pas d'attendre la fin de l'été pour décider des moyens d'assurer aux habitant.e.s un réel accès aux services hospitaliers essentiels en 30 minutes.

- Un grand plan de formation de soignants devrait être mis en œuvre avant la rentrée universitaire : tout de suite on pourrait proposer des pré embauches en échange d'un engagement de service public dans les écoles d'infirmières, d'aide-soignantes ... et élargir le nombre d'étudiants en médecine admis en seconde année.

- Redonner espoir aux soignants pour stopper leurs démissions avec l'augmentation des rémunérations par celle du point d'indice dans la FPH et la revalorisation de la permanence des soins, et le respect de leur éthique en troquant la gestion purement financière actuelle pour une gestion tournée vers les besoins des malades et des personnes en perte d'autonomie. Cela nécessite un soutien financier aux hôpitaux et EHPAD publics ou à but non lucratif.

- L'interdiction de toute fermeture et réduction de services hospitaliers.

Il ne s'agit là que de l'extrême urgence. Cela devrait être suivi par toute une série de mesures comme :

- un projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2025 à la hauteur des besoins de santé et d'autonomie.

- la poursuite de politiques ambitieuses de formation de soignants associées, en ce qui concerne les médecins, de régulation des installations, d'obligation de participation à la permanence des soins, d'égalisation des revenus entre statut privé et public et entre spécialités.

- la création d'un service public de soins de premier recours autour de centres de santé pluri-professionnels à but non lucratif dans tout le pays, avec un cadre national assurant l'égalité républicaine et une gestion de proximité s'appuyant sur des pratiques démocratiques. C'est le meilleur atout pour mettre fin aux déserts médicaux en lien avec une augmentation significative du nombre de médecins formés.

- le développement d'une prévention non culpabilisante, le soutien aux services de médecine scolaire et du travail.

- une réorganisation du service public hospitalier respectant la gradation des soins et la proximité, des moyens nécessaires aux investissements indispensables et à une gestion démocratisée, avec des droits nouveaux pour les personnels et les usagers. La nécessaire coopération entre les différents hôpitaux et avec les soins primaires et le médico-social suppose de ne pas les opposer mais que chacun ait les financements et les personnels nécessaires.

- une attention toute particulière à la psychiatrie : plus que jamais elle doit avoir les moyens de prendre en charge les personnes dans leur globalité et dépasser le traitement du symptôme.

- une loi grand âge

- une lutte résolue contre la financiarisation de la santé : biologie, radiologie, centres de santé privés ...

- la suppression de tous les restes à charge en santé : c'est le sens de la pétition que nous faisons actuellement signer avec Convergence des Services Publics (<https://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-les-malades-17430/>). Sur le terrain, cette campagne de signature nous confirme la progression des dépassements d'honoraires – il faudrait les interdire – et du prix des complémentaires : il conviendrait d'aller vers la prise en charge à 100 % des soins par la Sécurité Sociale.

Nous nous permettons de vous adresser en complément le plan d'urgence sur la démographie des personnels de santé que nous avons rédigé il y a deux ans – il est toujours d'actualité – et nous sommes à votre disposition pour plus d'échanges.

Soyez assuré de notre considération

Pour le CA de la Coordination
La présidente
Michèle Leflon



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant – 45120 Chalette sur Loing – Tel 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landassfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante> X : @CoordNatcomiteH

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org